



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

officines

Question écrite n° 7545

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des pharmaciens. Le secteur médicament dans le budget de la sécurité sociale (448 milliards de francs) représente 13,4 % dont 3,5 % pour les pharmacies d'officine (honoraires médicaux 15,2 %). Sur le prix des spécialités remboursables, en dix ans, la part revenant aux pharmacies est passée de 31 % à 25,9 % (1990-1995) et celle de l'industrie pharmaceutique de 57 % à 65,1 %. Ces chiffres prouvent bien pendant toute cette période le transfert de richesse de la pharmacie d'officine vers l'industrie. Ce transfert affaiblit particulièrement l'économie des officines. Les pharmaciens et, indirectement leurs employés (environ 90 000 travailleurs en France) ont sacrifié beaucoup de leur pouvoir d'achat dans le cadre des diminutions des dépenses de prescriptions médicamenteuses mais aussi et surtout à l'avantage de l'industrie pharmaceutique. C'est pourquoi il lui demande si, afin d'améliorer la situation des pharmaciens, elle envisage de rééquilibrer les marges du fabricant, du grossiste et de la pharmacie.

Données clés

Auteur : [M. Guy Hermier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7545

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4441

Question retirée le : 6 août 2001 (Fin de mandat)